



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 030-213000276-20230316-2023_03_05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, SOENEN Bernard, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, BENOI Bruno, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, DESTRUEL Benjamin.

Absents : LOBIER Monique, ANESI Joëlle, TALARON Christophe, BERNARD Clémence, FREVILLE Franck, CARLE Pierre,

Procurations : de M. TALARON à M. MAERTEN, de Mme BERNARD à Mme FRONT, de M. FREVILLE à M. MAURIN, de M. CARLE à Mme BINAND

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 4

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2023_03_05 : Lancement d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour les travaux de rénovation énergétique du foyer et de la mairie et l'extension de la salle du conseil municipal. Autorisation à donner au Maire pour signer toutes les pièces constitutives de cette consultation et pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de rénovation énergétique du foyer et de la mairie et d'extension de la salle du conseil municipal sont prévus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Les études préliminaires étant terminées, il convient donc de lancer un appel d'offres aux entreprises pour effectuer ces travaux.

Ce marché va être lancé sous forme de MAPA (Marché A Procédure Adaptée) et sera constitué de 7 lots :

- lot 1 : Gros œuvre
- lot 2 : Etanchéité
- lot 3 : Menuiseries extérieures-intérieures
- lot 4 : Doublage - Plafonds
- lot 5 : Electricité - climatisation
- lot 6 : Carrelage
- lot 7 : Peintures

L'estimation du montant total du marché est de l'ordre de **312 500 € HT**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré, et à **l'unanimité** (20 voix pour):

Décide :

- d'autoriser le Maire à engager la procédure de passation d'un MAPA (marché à procédure adaptée) pour les travaux de rénovation du foyer et de la mairie avec les caractéristiques essentielles telles qu'exposées ci-dessus.
- d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces ayant trait à cette procédure.

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.
Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE**

